
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
SITE NATURA 2000 « GORGES DE LA TRUYERE » FR 8312010
14 SEPTEMBRE 2012 – SALLE DE SPECTACLE DE PIERREFORT**

Pièce jointe : Présentation PowerPoint de la réunion

Présent(e)s :

M. Louis GALTIER, Président du COPIL, Vice-Président du Conseil Général et Maire de Pierrefort.
M. Gérard SALAT, Conseiller Général et Maire de Villedieu
M. Robert FALET, Maire d'Oradour
M. Gérard DELCAMP, Adjoint au maire de Saint-Georges
M. Gérard BONIFACIE, Maire de Maurines
M. Pierre SEGUIS, Maire de Sainte-Marie
M. Olivier ASTRUC, Conseiller Municipal de la mairie d'Espinasse
Mlle Céline TALON, Communauté de Communes du Pays de Pierrefort
Mme Delphine BARRIE-VIGNEAU, Communauté de Communes Caldaguès-Aubrac
Mlle Paméla MENARD, Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour
Mme Aurélie CHEBANCE, Conseil Général du Cantal
M. Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne
M. Patrick LALO, DDT 15
M. Christian ROSSIGNOL, DDT 15
M. Edouard TOURAILLE, ONCFS Service Départemental du Cantal
M. Gilbert BASTIDE, ONF
M. Jean-Philippe RIEUTOR, CRPF
Mme Marie-Claire REGNIER, CEN-Auvergne
Mlle Julie BERTRAND, Chambre d'Agriculture du Cantal
Mme Guylaine GELOT, FDSEA 15
M. David ANDRE, FDSEA 15
M. Guy MICHAUD, Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal
M. Stéphane CHATAIGNIER, EDF production hydraulique
Mlle Sabine BOURSANGE, LPO Auvergne
Mlle Leslie CAMPOURCY, LPO Aveyron
M. David ARNAUD, Association d'émergence du PNR de l'Aubrac

Excusé(e)s :

Mme. Jeanine RICHARD, Maire de Lavastrie
M. Gérard DELPY, Maire de Ruynes-en-Margeride
Agence de l'Eau Adour Garonne
ONEMA du Cantal



Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FPPMA)
Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rural
CPIE de Haute-Auvergne
Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)
RTE-GET Massif Central Ouest

Ordre du jour de la séance :

- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des six premiers mois d'animation
- Mesures à venir
- Questions diverses.

Introduction :

M. Galtier, Maire de Pierrefort, Vice-Président du Conseil Général et Président du Comité de Pilotage (COPI) du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il passe la parole à Céline TALON, en charge de l'animation du document d'objectifs du site, qui énonce l'ordre du jour et présente le diaporama (cf. pièce jointe).

Rappel du site et de son intérêt :

Mlle Talon rappelle que le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » concerne 22 communes cantaliennes pour une superficie de 21 602 ha. Ce site est une Zone de Protection Spéciale (ZPS) définie pour les oiseaux : 13 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire nichent sur le site et 41 autres espèces y effectuent leurs haltes migratoires. Les principaux enjeux pour ce site sont le maintien de la quiétude des rapaces forestiers et rupestres de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (7 espèces), le maintien des ressources alimentaires issues des milieux agropastoraux (majorité des espèces nicheuses et migratrices du site) ainsi que le maintien des landes.

Bilan des 6 premiers mois d'animation :

✓ **Contractualisation des MAEt :**

Mlle Talon indique que la mise en place des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) sur le site a été sa mission principale à sa prise de poste. En effet, les exploitants agricoles devaient déposer leur dossier PAC au 15 mai 2012. L'animation du site ayant débuté au mois de mars 2012, cela ne laissait donc que très peu de temps pour la contractualisation. L'animatrice rappelle que les surfaces agricoles couvrent près de 44 % de la surface du site Natura 2000, soit 9942 ha pour plus de 300 exploitations, et que l'agriculture représente la première activité économique en termes de surface et d'emploi sur le site.

A la suite du recensement des agriculteurs volontaires à la contractualisation de MAEt sur le secteur, réalisé par Sabine BOURSANGE (LPO Auvergne), 75 personnes s'étaient fait connaître. 8 MAEt étaient donc ouvertes à la contractualisation, uniquement sur des milieux ayant une importance cruciale pour l'avifaune d'intérêt européen. Ainsi, les céréales, prairies temporaires et pâturages ordinaires n'étaient pas éligibles.

Le tableau suivant rappelle la liste de ces mesures.

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Combinaison de mesures	Financement
Prairies riches en fleurs	AU_GDLT_Pf1	Maintien des prairies riches en fleurs	SOCLEH01 HERBE_07	165 €/ha/an
Prairie naturelle de fauche	AU_GDLT_RF1	Retard de fauche	SOCLEH01 HERBE_01 HERBE_06	146,76 €/ha/an
Parcours et landes de pente	AU_GDLI_PL1	Maintien des parcours et landes	SOCLEH01 HERBE_01 HERBE_04	126 €/ha/an
Parcours et landes de pente	AU_GDLT_PL2	Maintien et entretien des parcours et landes	SOCLEH01 HERBE_01 HERBE_09 OUVERT_02	189,15 €/ha/an
Zones humides	AU_GDLT_ZH1	Maintien et restauration des zones humides	SOCLEH01 HERBE_03	211 €/ha/an
Alignement d'arbres et arbres isolés	AU_GDLT_AR1	Entretien pertinent des arbres isolés ou en alignement	LINEA_02	3,47 €/arbre/an
Haies	AU_GDLT_HA1	Entretien pertinent des haies sur un côté	LINEA_01	0,47 €/m/an
Haies	AU_GDLT_HA2	Entretien pertinent des haies sur deux côtés	LINEA_01	0,86 €/m/an

Pour la mise en place de ces MAEt, la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort a travaillé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cantal, qui a réalisé les diagnostics d'exploitation. L'animatrice du site s'est ensuite chargée de vérifier la présence des plantes indicatrices sur l'intégralité des parcelles engagées dans la mesure prairie fleurie, soit 125 parcelles. En cas d'absence de 4 plantes indicatrices du bon fonctionnement de l'écosystème prairial (sur une liste de 20), les exploitants agricoles avaient la possibilité de changer de mesure en optant, selon le type de milieu, soit pour un retard de fauche (RF1), soit pour le maintien des parcours et landes (PL1), soit de retourner en PHAE (Prime Herbagère Agro-Environnementale).

La campagne de contractualisation a été très satisfaisante puisque 44 agriculteurs se sont engagés dans la démarche pour une surface totale de 814,2 ha, ce qui représente 8,6 % des surfaces agricoles du site Natura 2000.

Mlle Talon précise que compte tenu de l'enveloppe réduite qui avait été allouée aux MAEt sur la Truyère (609 580 €), et de la forte mobilisation des agriculteurs sur le site, ce montant a été dépassé à l'issue de la contractualisation. De ce fait, en concertation avec la DDT du Cantal et la Chambre d'agriculture du Cantal, il a été décidé de réduire les surfaces engagées d'environ 20 % pour chacune des exploitations, en privilégiant notamment les parcelles qui pouvaient repasser en PHAE, de façon à ne pas trop pénaliser les contractants. Le niveau de l'enveloppe a donc été atteint en supprimant 200,87 ha des surfaces engagées. Sans cette réduction, les MAEt sur la Truyère aurait pu atteindre 1015,07 ha et 10,75 % des surfaces agricoles du site. Une question est posée sur ce dépassement d'enveloppe et sur le fait qu'il aurait pu être prévisible. Mlle TALON indique que ce dépassement avait bien été prévu. Les volontés de contractualisation étant nettement supérieures à l'enveloppe qui était réservée aux MAEt sur la Truyère, la nécessité de réaliser un zonage privilégiant certaines

zones à contractualiser avait donc été soulevée. Mlle TALON informe avoir réalisé ce zonage mais que ce dernier n'a finalement pas été pris en compte par la Chambre d'Agriculture du Cantal lors de la réalisation des diagnostics d'exploitation, ce qui a conduit inévitablement au dépassement du budget.

Le tableau suivant résume les surfaces engagées en fonction du type de mesure.

Mesure	PL2	RF1	ZH1	PF1	PL1
Surface (ha)	53,03	56,89	62,17	147,65	494,46

La mesure PL2, qui concernait le maintien et l'entretien des parcours et landes, a été très peu suivie du fait de la configuration de la majeure partie des parcelles agricoles situées sur le site Natura 2000. En effet, dans les Gorges de la Truyère, de nombreuses parcelles sont localisées sur de fortes pentes qui ne sont pas mécanisables. La seule façon d'entretenir ces milieux est donc de le faire manuellement ou de procéder à un écobuage. L'entretien manuel étant très laborieux, c'est l'écobuage qui est privilégié par la grande majorité des exploitants agricoles du site, chose qui était interdite par les MAEt.

Concernant la mesure « Retard de Fauche » (RF1), il faut savoir que beaucoup d'agriculteurs ne fauchent pas avant le 28 juin, comme il était préconisé pour contractualiser cette mesure. Cependant la peur de ne pas pouvoir respecter cet engagement sur les 5 ans, en raison des conditions météorologique changeantes d'une année sur l'autre, l'a emporté.

Compte tenu des contraintes de la mesure « Zones Humides » (ZH1), à savoir une absence totale de fertilisation minérale et organique, on peut dire que cette mesure a relativement bien été suivie.

La mesure PL1, qui consistait à un maintien des parcours et landes par pâturage, est l'engagement qui a été le plus contractualisé, correspondant au mieux aux pratiques des agriculteurs du secteur et aux habitats ciblés par cette mesure.

Les 3 mesures qui concernaient les éléments fixes du paysage (haies, arbres isolés ou en alignements) n'ont pas été choisis par les agriculteurs. Après discussion avec Sylvie MONIER de la Mission Haie, il est apparu que ces mesures n'étaient pas adaptées au territoire car il était demandé d'utiliser des instruments qui ne cassent pas les branches, ce dont le Cantal n'est pas encore doté. En revanche l'élagage des frênes est relativement bien pratiqué sur le site mais les agriculteurs n'ont pas souhaité se fixer des contraintes de coupes sur 5 ans.

Au vu du succès des MAEt sur la Truyère et de la réduction de l'enveloppe sur ce site, un recensement des personnes intéressées pour contractualiser des MAEt au cours de la période 2013 a été fait. 11 personnes seraient donc prêtes à s'engager dans la démarche pour une surface approchant les 200 ha. Cette étude devrait être présentée à la prochaine Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE), qui se déroulera à l'automne, afin de négocier des financements supplémentaires pour 2013.

✓ **Charte Natura 2000 :**

Mlle TALON souligne qu'un effort de communication a été fait autour de cet outil puisqu'une affiche a été créée afin d'informer les propriétaires de parcelles non bâties. Ce document a été diffusé dans les mairies, maisons des services et offices de tourisme du site Natura 2000. De plus,

l'animatrice avait également profité de la contractualisation des MAEt pour informer les agriculteurs sur la possibilité de signer la Charte Natura 2000.

Grâce à cette communication, 4 propriétaires se sont engagés dans la démarche : une personne sur la commune de Sainte-Marie ainsi que 3 autres sur la commune de Chaudes-Aigues. M. Touraille (ONCFS SD15) demande la parole pour rappeler un point de réglementation sur le respect des engagements de la Charte. Il souligne que le non-respect des engagements présents dans la Charte fait l'objet d'un article du Code de l'Environnement et que toute personne ne respectant pas ces engagements peut se voir suspendre son adhésion. Mlle TALON souligne le fait que les contractants ont bien été informés de la nécessité de respecter les engagements de la Charte et que, dans la grande majorité des cas, ces bonnes pratiques environnementales sont déjà mises en place depuis de longues années sur les parcelles concernées par l'adhésion.

De nombreux milieux sont sous couvert de la Charte Natura 2000 tels que des forêts, des pelouses, des landes, des milieux humides... pour un total de 199 ha 55 a 25 ca. Une question est posée au sujet du type de milieu qui a été le plus contractualisé. M. LALO (DDT 15), qui se charge d'instruire les dossiers de Charte Natura 2000 transmis par la structure animatrice, informe que ce sont les surfaces forestières qui ont été majoritairement engagées, à hauteur de 70 %. Mlle TALON ajoute que 4 autres dossiers sont en cours sur les communes de Lavastrie, Chaudes-Aigues et Neuvéglise, ce qui devrait ajouter une cinquantaine d'hectares supplémentaires. Un diagnostic environnemental de chacune des parcelles engagées a été réalisé. Cependant compte tenu de la période où ont été réalisés ces diagnostics, les nids de rapaces n'ont pu être localisés. Plusieurs passages seront donc effectuer à l'automne sur les forêts de feuillus pour tenter de repérer les anciens nids à la chute des feuilles, puis au mois de mars afin d'inventorier les couples de rapaces pendant leur période de nidification.

M. DELCAMP (Adjoint au Maire de Saint-Georges) s'interroge sur la démarche à suivre pour l'adhésion à une charte lorsque le bien se trouve en indivision. Mlle TALON rappelle qu'il est nécessaire d'avoir la signature de tous les propriétaires ou ayants droit des parcelles. Ce cas s'est d'ailleurs présenté sur le site puisque certains propriétaires louent leurs parcelles à des exploitants agricoles (bail rural). Il est donc nécessaire d'obtenir la signature du ou des propriétaire(s) ainsi que des utilisateurs de chacune des parcelles. Plus il y a d'ayants droit, plus la signature s'avère difficile puisqu'il faut l'accord de tous.

✓ **Evaluation d'incidences :**

Mlle TALON souligne que deux projets sont en cours sur le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère : une via ferrata sur le rocher de Turlande (commune de Paulhenc) ainsi que l'accueil de la finale du championnat du monde d'enduro à l'automne 2013. Un autre projet devrait peut-être voir le jour sur la commune de Sainte-Marie avec pour objectifs la création de gîtes nature et d'une base de canoë. Mais ceci reste encore à préciser et le projet pourrait encore évoluer.

Sabine BOURSANGE (LPO Auvergne), qui a suivi le projet de Via Ferrata en tant que structure opératrice du DOCOB, demande où en est l'avancée de ce projet. M. GALTIER (Président du COPIL) précise qu'une réunion avec le porteur de projet doit se dérouler dans la suite de la journée et qu'à la suite de cela des éléments nouveaux pourraient être apportés. M. Rieutor (CRPF) souhaite savoir si la Communauté de Communes a la possibilité d'apporter des conseils dans une évaluation

d'incidences qui concerne des parcelles forestières. Mlle TALON insiste sur le fait qu'il est important de consulter la structure animatrice afin qu'elle puisse apporter toutes informations utiles à l'évaluation d'incidences (prise en compte de la localisation des nids, des habitats...). Ceci est nécessaire pour apprécier l'impact du projet, et au besoin apporter des améliorations. M. Tabourin (DREAL Auvergne) profite que le sujet des évaluations d'incidences soit abordé pour rappeler le rôle des structures animatrices. Il souligne que ce n'est pas à la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 de rédiger l'évaluation d'incidences, celle-ci n'intervient que pour donner des conseils. La structure ne peut pas être à la fois juge et partie ; elle a simplement un rôle d'information.

✓ Animations :

L'animation et la sensibilisation du public au site Natura 2000 font l'objet de plusieurs actions dans le Document d'Objectifs. Des animations avec les écoles primaires du site ont été mises en place. Proposées au mois d'avril, de nombreuses écoles avaient déjà bouclé leur programme d'animation pour l'année scolaire. Ainsi, seulement 3 écoles ont participé à ces animations qui se sont déroulées au mois de juin : les écoles de Chaudes-Aigues, Faverolles et Ruynes-en-Margeride. Au total 56 élèves ont pu découvrir le chant de quelques-uns des oiseaux du site, se familiariser avec les silhouettes des rapaces, découvrir les pelotes de réjection et participer à un grand jeu de l'oie autour de la migration.

Le public a également pu être touché avec l'organisation de 4 randonnées « découverte des rapaces » sur différents secteurs des Gorges de la Truyère (Lieutadès, Chaudes-Aigues, Fridefont et Alleuze) pour un total de 37 participants. Deux autres animations ont été tenues afin de sensibiliser les visiteurs et les habitants du site avec la tenue d'un stand d'informations lors du Festi'Bio se déroulant à Pierrefort ou encore lors d'une randonnée proposée par le Festival Art'Air, reliant Chaudes-Aigues à Lanau.

✓ Communication :

Plusieurs articles ont été diffusés dans la presse locale, les bulletins communaux et intercommunaux ou encore les bulletins paroissiaux afin de communiquer autour du site Natura 2000 et d'informer le public sur ce qui s'y passe.

Mesures à venir :

Au niveau de la communication, Mlle TALON précise qu'elle doit suivre la formation de l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels) en novembre prochain, sur la création d'un site internet. Le site devrait donc voir le jour d'ici la fin de l'année. La réalisation d'une plaquette d'information en 3 volets est également en projet afin de communiquer sur le site Natura 2000 et d'informer la population. Enfin le bulletin annuel du site devrait être également diffusé à la rentrée prochaine.

Mlle TALON rappelle qu'une des mesures phare du document d'objectifs concerne la mise en place d'une placette d'équarrissage. Destinée au Milan royal, cette placette aurait pour but de concentrer les effectifs de l'espèce en Auvergne durant la mauvaise période. L'Auvergne joue un rôle important dans la conservation de cette espèce puisqu'elle possède la plus grande population

française de Milan royal. Après avoir pris contact avec les abattoirs du Pays de Pierrefort, ceux-ci se sont portés volontaires pour fournir les déchets des ateliers de découpe. Une personne serait prête à planter cette placette sur l'une de ses parcelles mais cette personne est basée sur la commune de Chaudes-Aigues et est distante d'une quarantaine de kilomètres des abattoirs. Afin de limiter les déplacements entre l'abattoir et la placette, il vaudrait mieux privilégier une parcelle située plus près des abattoirs. M. BASTIDE (ONF) aurait peut-être une idée. Il demande à ce que la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort et l'ONF se rencontrent ultérieurement pour en discuter.

Des interventions dans les formations du lycée agricole de Saint-Flour, notamment auprès des jeunes agriculteurs, sont programmées en décembre 2012. Mme REGNIER (CEN Auvergne) informe l'animatrice du site que le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne intervient également dans ces formations et qu'il serait bien de coordonner le contenu des présentations afin qu'il n'y ait pas de redondance d'informations.

Mlle TALON profite de la présence des représentants de quelques-unes des communes du site pour leur proposer d'organiser des réunions d'informations Natura 2000 afin de toucher le plus grand monde. Elle propose également de réaliser des réunions afin de présenter différents outils qui peuvent intéresser les communes et les encourager à s'engager en faveur de l'environnement (Charte des espaces publics, Atlas de la Biodiversité des Communes...).


Mlle TALON indique qu'elle a pris contact avec la Fédération des Chasseurs du Cantal et le référent du secteur de la Truyère. Une réunion devrait donc être mise en place prochainement afin de présenter le document d'objectifs du site et les différents outils Natura 2000 aux acteurs de la chasse.

Mlle TALON indique qu'elle a également pris contact avec RTE – GET Massif Central Ouest afin que la structure lui transmette la cartographie des installations électriques du site Natura 2000. Ceci dans le but d'évaluer les zones et tronçons à risque et de les équiper, si besoin est, de dispositifs anti-collision ou anti-électrocution. Ces dispositifs peuvent être financés par des contrats Natura 2000 (A32325P).


Mlle Talon termine avec les mesures à venir en insistant sur une action phare qui aura lieu de l'automne 2012 au printemps 2013 : la localisation des nids d'espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux, sensibles au dérangement. Elle précise que ces données ne sont pas comprises dans le DOCOB et que cela porte pas mal de préjudice quant à l'animation du site, notamment pour les évaluations d'incidences ou les demandes de défrichements. M. TOURAILLE (ONCFS) prend la parole au sujet d'une demande qui avait été faite par la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort au printemps dernier concernant les localisations des aires de Faucon pèlerin. Il précise qu'il existe une convention entre l'ONCFS et la LPO Auvergne concernant ces données et qu'il ne peut donc pas fournir ce type de renseignements. Il rajoute que l'ONCFS effectue les suivis de cette espèce. Mlle TALON demande s'il en est de même avec le Grand-duc d'Europe. L'ONCFS ne faisant pas le suivi de cette espèce, l'animatrice s'engage à réaliser un inventaire dès janvier 2013 pour affiner les localisations de cette espèce.

Conclusion :

Mlle TALON remercie l'ensemble des membres du Comité de Pilotage de leur participation et les convie à un vin d'honneur offert par la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort.



ORDRE DU JOUR



- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des six premiers mois d'animation
- Mesures à venir
- Questions diverses


The slide features a vertical photograph of a purple bell-shaped flower in a field on the left side. The main content area is a white grid background with the title 'ORDRE DU JOUR' in bold black letters. A Natura 2000 logo is positioned in the top right corner of the grid. The bulleted list is centered in the grid.




ORDRE DU JOUR




- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des six premiers mois d'animation
- Mesures à venir
- Questions diverses



PRESENTATION DU SITE



Nom : Gorges de la Truyère.
Numéro : FR 8312010.
Superficie : 21 602 ha → 3,75 % de la surface du Cantal.
 22 communes cantaliennes concernées.
 DOCOB approuvé en décembre 2011. Animation débutée en mars 2012.



Fonds vecteurs : DREAL Auvergne
LPO Auvergne





RAPPEL DES ENJEUX DU SITE

13 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire nichant sur le site et 41 espèces migratrices (dont 13 espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux).

Les rapaces représentent 8 des 13 espèces nicheuses.

Les enjeux principaux pour ce site sont :

- maintenir la quiétude des rapaces forestiers et rupestres de l'annexe 1 (7 espèces) => limiter le dérangement durant la période de nidification ;
- maintenir les ressources alimentaires issues des milieux agropastoraux (majorité des espèces nicheuses et migratrices) ;
- maintenir les habitats d'espèces et particulièrement les landes.





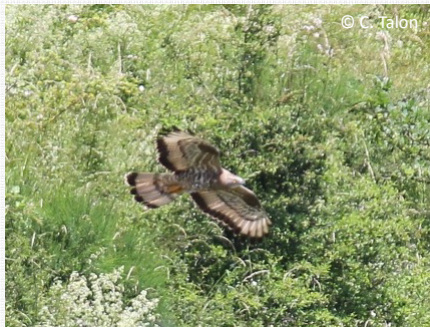
RAPPEL DES ENJEUX DU SITE

Grand-duc d'Europe : 6-8 couples




© M. Baird

Faucon pèlerin : 10-18 couples



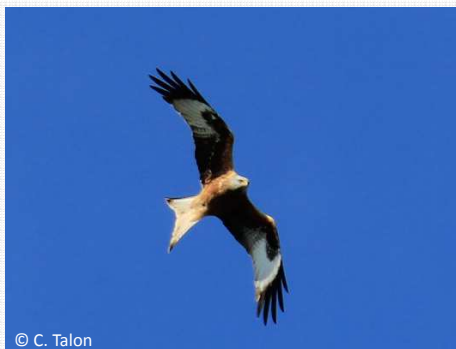
Bondrée apivore : 30-40 couples



Circaète Jean-le-Blanc :
10-15 couples



Aigle botté :
15-20 couples



Milan royal : 25-50 couples

7 à 8 % de la population du Cantal
Auvergne = 1^{ère} population française (26,4%)
France = 3^{ème} population mondiale

Menaces :

Appâts empoisonnés pour lutter contre les pullulations de campagnols, disparition des décharges à ciel ouvert (perte de ressources alimentaires)











Milan noir : 20-50 couples


10 à 14 % de la population du Cantal
Auvergne = 4^{ème} population française (9%)
France = 1^{er} effectif mondial (55-58%)

Menaces :


Appâts empoisonnés, disparition des décharges à ciel ouvert et disparition des zones humides dont il dépend pour son alimentation

Pie-grièche écorcheur > 500 couples	Busard Saint-Martin : 5-10 couples
	
Engoulevent d'Europe > 50 couples	Alouette lulu > 100 couples
	

	RAPPEL DES ENJEUX DU SITE		
	Pic noir	Pic mar	
			




RAPPEL DES ENJEUX DU SITE




Menaces :





- **Pics** : intensification de la sylviculture (enrésinement, coupe à blanc des vieux peuplements de feuillus...)
- **Rapaces rupestres** : Electrocutation, collision, déprise agricole (la fermeture des milieux entraîne une diminution des espèces proies), escalade et activités similaires causant un dérangement.
- **Rapaces forestiers** : intensification des pratiques sylvicoles, dérangements (coupes, création de pistes, passage d'engins motorisés...), tirs, collision sur le réseau électrique, fermeture de milieux (déprise agricole), intensification agricole, diminution des reptiles pour le Circaète (destruction des haies, murets, pierriers...).
- **Espèces des landes et milieux ouverts** : perte des habitats de reproduction (landes, friches), utilisation de produits phytosanitaires qui limitent les proies, intensification agricole (élimination des haies, arbres éparses, prairies et variétés des milieux), drainage des zones humides



RAPPEL DES ENJEUX DU SITE



Espèces d'oiseaux migrateurs de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux :


 <small>© C. Talon</small>	<p>Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>) Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)</p>	 <small>© Psylicic</small>
 <small>© C. Talon</small>	<p>Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)</p>	 <small>© J. M. Garg</small>
<p>Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)</p>		




ORDRE DU JOUR



- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des six premiers mois d'animation
- Mesures à venir
- Questions diverses

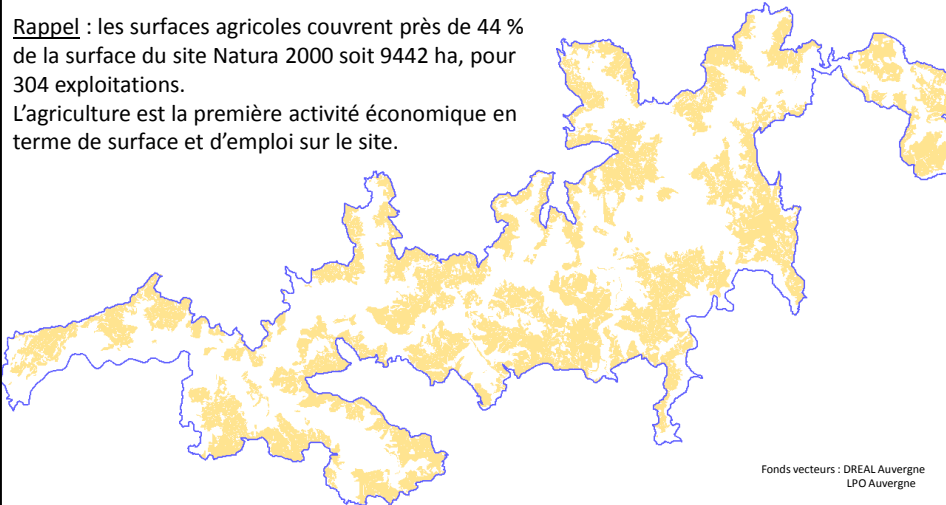


CONTRACTUALISATION DES MAET




Début de l'animation : mars 2012

Rappel : les surfaces agricoles couvrent près de 44 % de la surface du site Natura 2000 soit 9442 ha, pour 304 exploitations.
L'agriculture est la première activité économique en terme de surface et d'emploi sur le site.



Fonds vecteurs : DREAL Auvergne
LPO Auvergne



CONTRACTUALISATION DES MAET



Suite au recensement effectué par Sabine Boursange (LPO Auvergne), 75 agriculteurs s'étaient portés volontaires.


Rédaction des notices simplifiées et des cahiers des charges, transmission à la DRAAF et à chacun des agriculteurs engagés dans la démarche.

8 mesures étaient proposées aux agriculteurs, se limitant à certains milieux agricoles qui ont une importance cruciale pour l'avifaune d'intérêt européen du site.


Ainsi, les céréales, les prairies temporaires et les pâturages ordinaires n'étaient pas éligibles.



© C. Talon





CONTRACTUALISATION DES MAET



Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Combinaison de mesures	Financement
Prairies riches en fleurs	AU_GDLT_PF1	Maintien des prairies riches en fleurs	SOCLEH01 HERBE_07	165 €/ha/an
Prairie naturelle de fauche	AU_GDLT_RF1	Retard de fauche	SOCLEH01 HERBE_01 HERBE_06	146,76 €/ha/an
Parcours et landes de pente	AU_GDLT_PL1	Maintien des parcours et landes	SOCLEH01 HERBE_01 HERBE_04	126 €/ha/an
Parcours et landes de pente	AU_GDLT_PL2	Maintien et entretien des parcours et landes	SOCLEH01 HERBE_01 HERBE_09 OUVERT_02	189,15 €/ha/an
Zones humides	AU_GDLT_ZH1	Maintien et restauration des zones humides	SOCLEH01 HERBE_03	211 €/ha/an
Alignement d'arbres et arbres isolés	AU_GDLT_AR1	Entretien pertinent des arbres isolés ou en alignement	LINEA_02	3,47 €/arbre/an
Haies	AU_GDLT_HA1	Entretien pertinent des haies sur un côté	LINEA_01	0,47 €/m/an
Haies	AU_GDLT_HA2	Entretien pertinent des haies sur deux côtés	LINEA_01	0,86 €/m/an


CONTRACTUALISATION DES MAET









Travail en partenariat avec la Chambre d'agriculture, qui a réalisé les diagnostics d'exploitation.

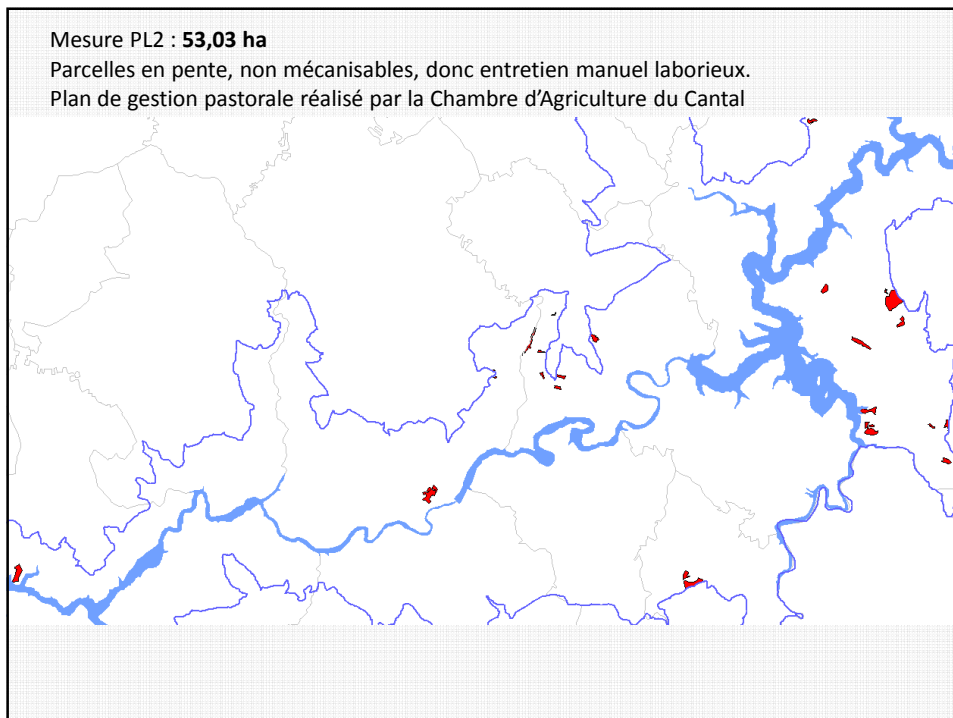
Passage sur toutes les parcelles engagées en PF1 pour vérifier la présence de fleurs, soit 30 exploitations et 125 parcelles.



Mesure très attractive car peu contraignante et bien rémunérée.

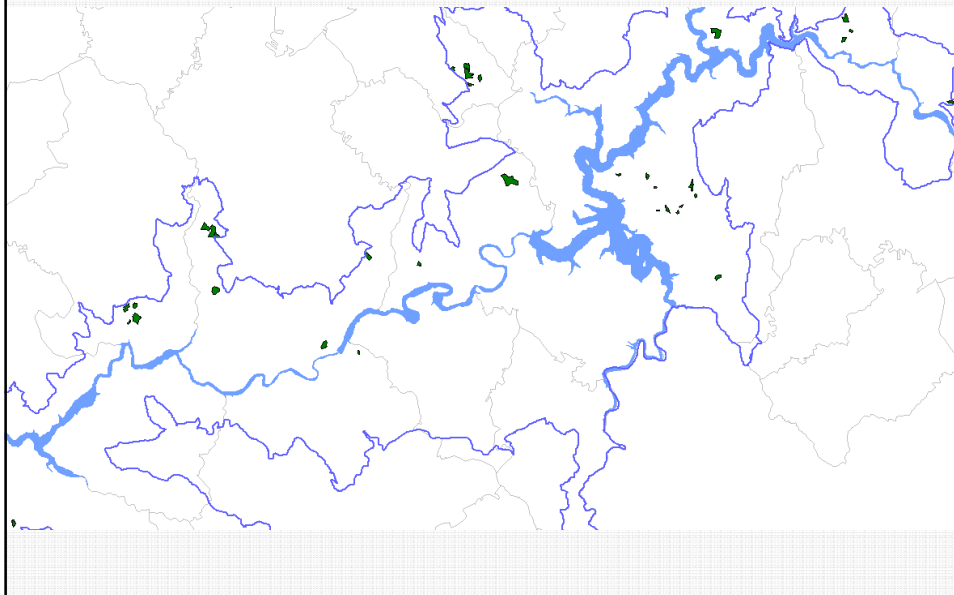





En cas d'absence des 4 plantes indicatrices nécessaires à la contractualisation => RF1, PL1 ou retour en PHAE.

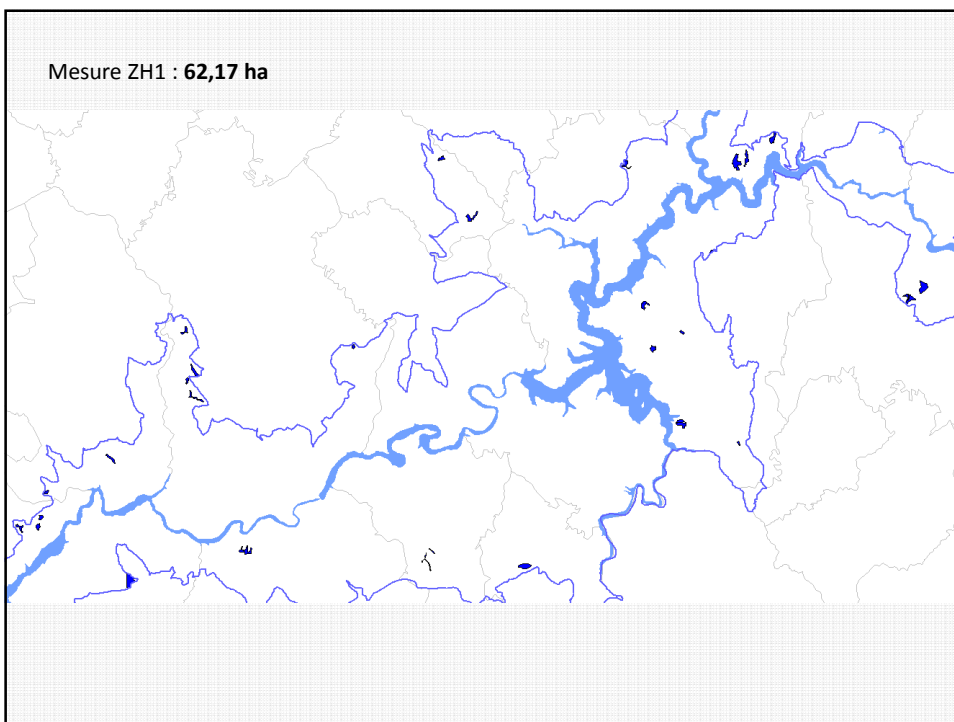


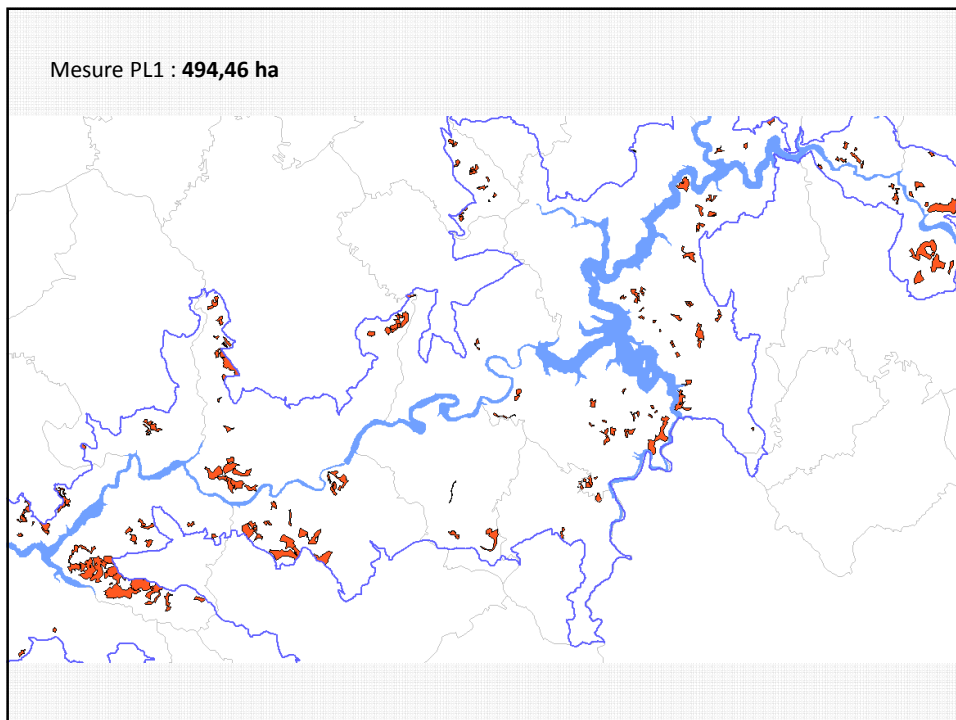
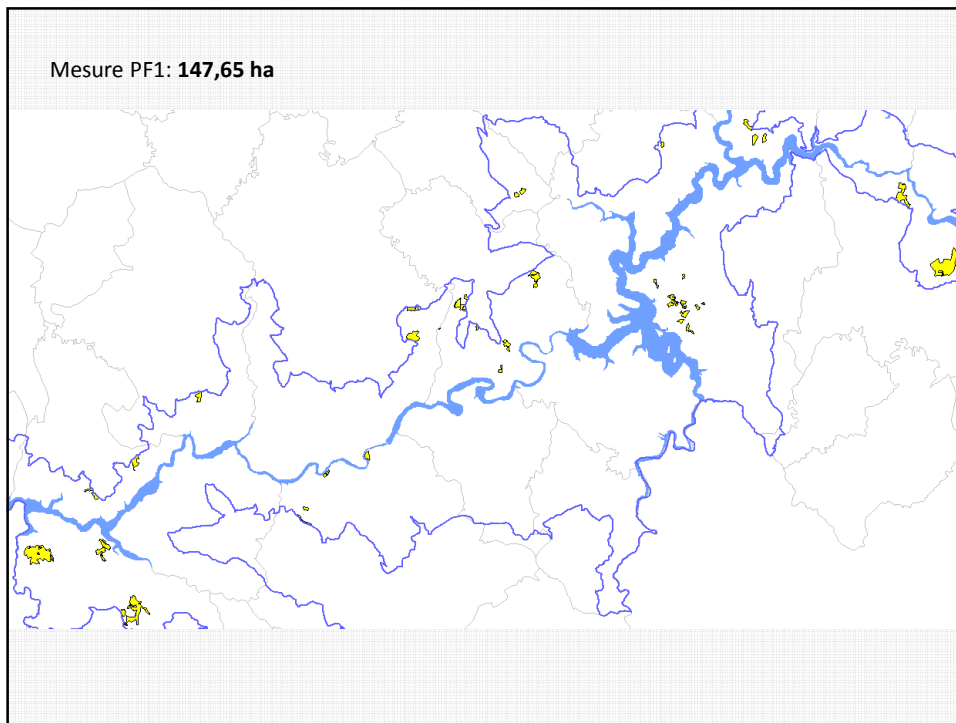
Mesure RF1: **56,89 ha**

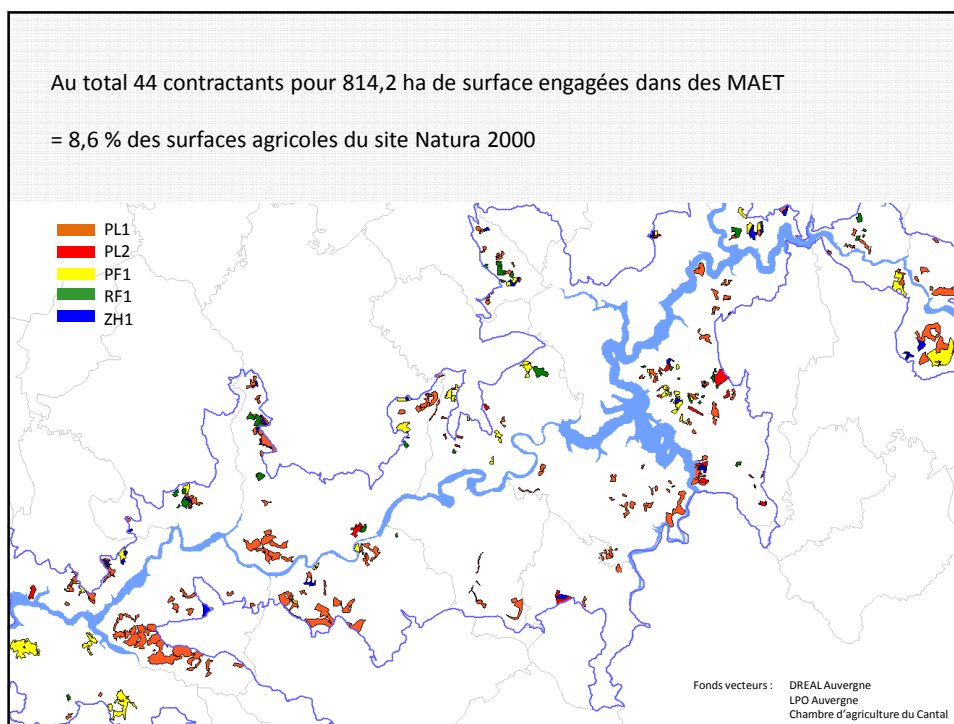
Fauche rarement effectuée avant le 28 juin mais peur de s'engager sur les 5 ans (conditions climatiques)




Mesure ZH1 : **62,17 ha**







CONTRACTUALISATION DES MAET




Fort engouement : dépassement du niveau de l'enveloppe.
Les surfaces de contractualisation ont du être réduites d'environ 20 % pour chaque exploitation afin d'atteindre le niveau de l'enveloppe (adaptation au cas par cas, retour en PHAE privilégié).

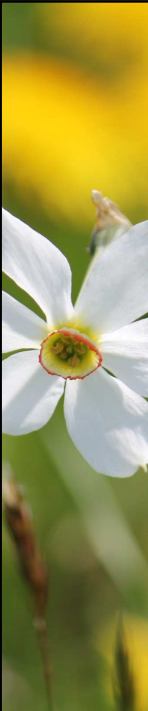
Mesure	PF1	PL1	PL2	ZH1	RF1
Surface avant modifs (ha)	190,02	632,02	63,96	62,17	66,90
Surface après modifs (ha)	147,65	494,46	53,03	62,17	56,89

- 200,87 ha
8,6 % des surfaces agricoles du site au lieu de 10,75 %


Mesures sur les haies et arbres pas adaptées dans le Cantal.
Pas de matériels n'éclatant pas les branches (vu avec Sylvie Monier de la mission haie).
Cependant, émondage des frênes bien pratiqué.

MAET 2013 : 11 personnes intéressées pour près de 200 ha.






CHARTe NATURA 2000



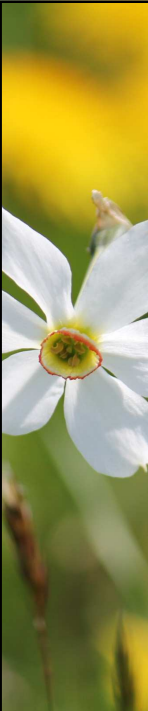
Communication :

Affiche diffusée dans les mairies et Offices de Tourisme.


Contact pris avec certaines personnes lors de la contractualisation des MAET.



The infographic poster is titled "Vous êtes propriétaires ou ayants droits de parcelles localisées dans le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère". It explains that owners can contribute to the conservation of the site's exceptional natural heritage. It details the benefits of signing the charter, such as access to certain public aids, and provides contact information for Céline TALON, the Natura 2000 mission officer for the site.



CHARTe NATURA 2000



Nombre de signataires : 4 (1 sur Sainte-Marie et 3 sur Chaudes-Aigues)


Habitats concernés : prairies naturelles, pelouses, landes, forêts, milieux humides, cours d'eau et berges, éléments fixes du paysage.

Surface engagée : 199 ha 55 a 25 ca.

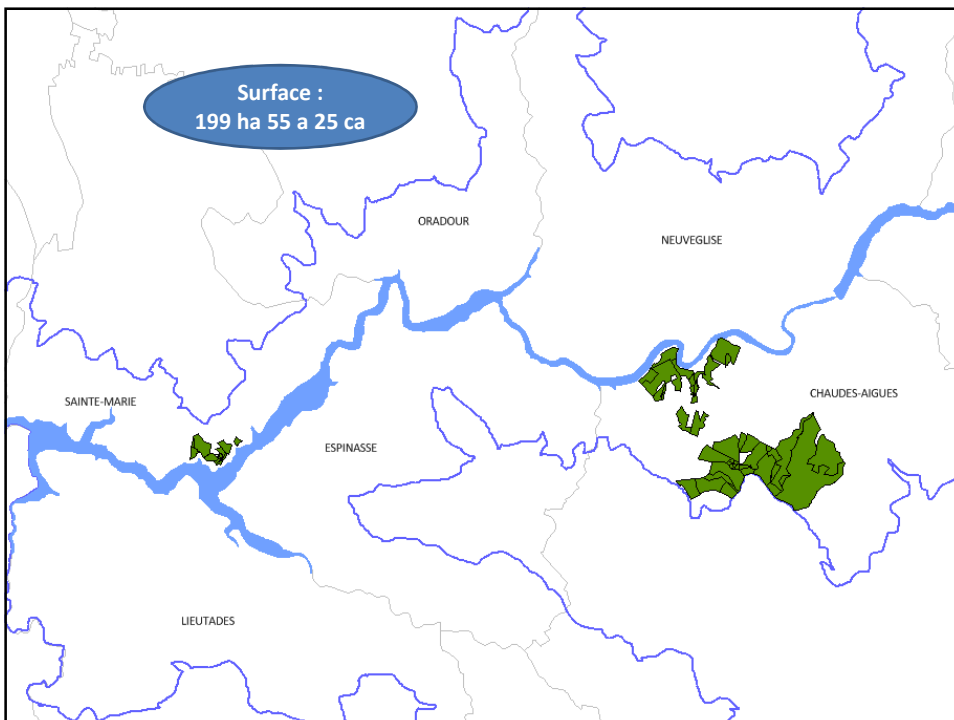
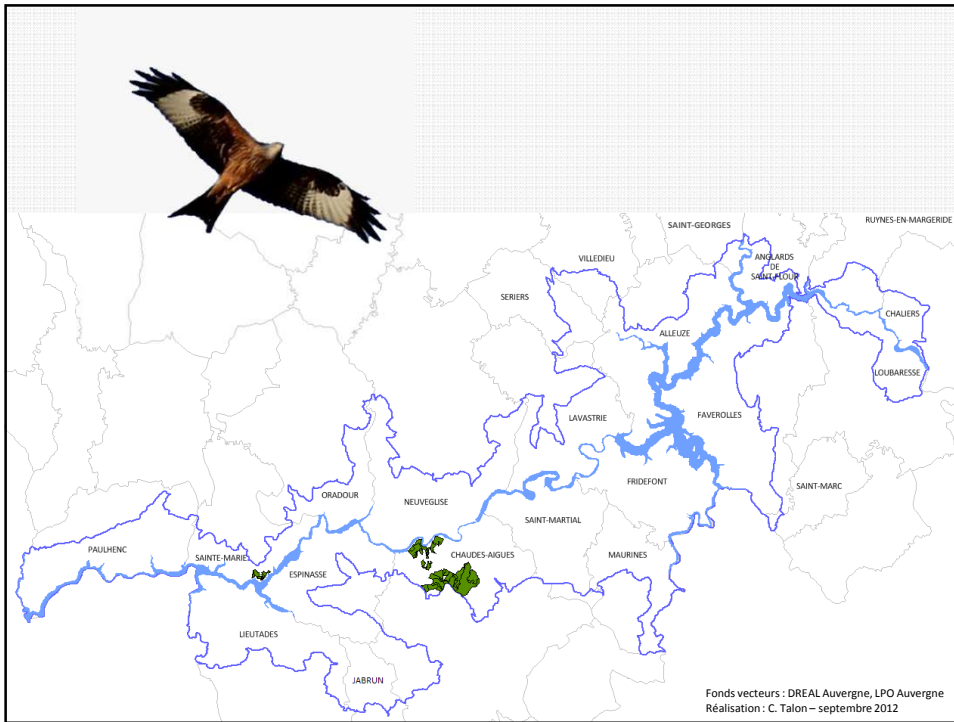
4 autres dossiers en cours sur les communes de Lavastrie, Chaudes-Aigues et Neuvéglise) => soit une 50^{aine} d'ha supplémentaires.

Réalisation des diagnostics environnementaux.


Prochainement :
Inventorier les couples de rapaces sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 (automne et mars).




© C. Talon









EVALUATION D'INCIDENCES



Suivi de 2 projets :

- Via ferrata du rocher de Turlande
- Finale championnat du monde d'enduro 2013 (réunions de concertation).

Un projet d'installation (gîte nature, base canoë) sur la commune de Sainte-Marie



ANIMATIONS



En juin : animations écoles primaires (3 écoles seulement : Chaudes-Aigues, Faveroles et Ruynes-en-Margeride ; 56 élèves). Reconnu à la rentrée pour les 10 écoles primaires du site Natura 2000 de cycle 3.



Ecoute de chants, reconnaissance de quelques silhouettes, observation de pelotes de rejection, jeu de l'oie sur la migration.

Photos : © C. Talon



ANIMATIONS



4 randonnées « découverte des rapaces de la Truyère » (Lieutadès, Chaudes-Aigues, Fridefont, Alleuze) : 37 participants.



© C. Talon

ANIMATIONS




Tenue d'un stand d'informations au Festi'Bio (10 juin 2012) : 15 personnes rencontrées.
Animation pour le Festival Art'Air lors de la randonnée reliant Chaudes-Aigues à Lanau (19 août 2012) : une quarantaine de participants.





COMMUNICATION




Natura 2000 : des outils à disposition
Chaudes-Aigues
Partez à la découverte des Gorges de la Truyère
Nouvelle arrivante au Pays de Pierrefort
Des outils contractuels à disposition
ouvrir les rap-

La charte est à destination des propriétaires de parcelles situées dans le site Natura 2000 des gorges de la Truyère. Cette charte a pour but de favoriser le maintien de la biodiversité et de préserver les paysages.

Chaudes-Aigues

Partez à la découverte des Gorges de la Truyère

Nouvelle arrivante au Pays de Pierrefort

Des outils contractuels à disposition

ouvrir les rap-

La charte est à destination des propriétaires de parcelles situées dans le site Natura 2000 des gorges de la Truyère. Cette charte a pour but de favoriser le maintien de la biodiversité et de préserver les paysages.

Chaudes-Aigues

Partez à la découverte des Gorges de la Truyère

Nouvelle arrivante au Pays de Pierrefort

Des outils contractuels à disposition

ouvrir les rap-

La charte est à destination des propriétaires de parcelles situées dans le site Natura 2000 des gorges de la Truyère. Cette charte a pour but de favoriser le maintien de la biodiversité et de préserver les paysages.

Chaudes-Aigues

Partez à la découverte des Gorges de la Truyère

Nouvelle arrivante au Pays de Pierrefort

Des outils contractuels à disposition

ouvrir les rap-



COMMUNICATION ET GESTION



- **Information, communication :**
 - Prises de contact : élus, particuliers, agriculteurs...
 - Participation à des réunions sur le territoire
 - Participation à la vie du réseau Natura 2000 (séminaire régionale en Haute-Loire au mois de juin)
- **Gestion administrative et financière :**
 - Montages administratifs et financiers pour l'animation du site
 - Suivi de la mise en œuvre
 - NB : formation SUDOCO dans l'après-midi, donc possibilité de renseigner prochainement la base de données

NB : proposition de diagnostics pour les structures proposant des activités de pleine nature => aucune structure ne s'est encore portée volontaire.



ORDRE DU JOUR



- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des six premiers mois d'animation
- Mesures à venir
- Questions diverses



MESURES A VENIR



- **Communication :**

Création du site internet (formation ATEN en novembre).

Atelier technique des ESPACES NATURELS

Le réseau des professionnels de la nature

Réalisation d'une plaquette d'information.

Diffusion du bulletin annuel.



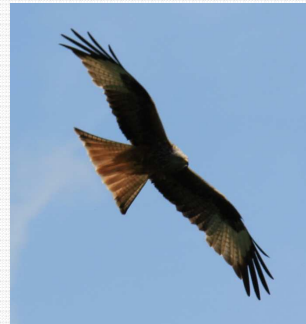
MESURES A VENIR



- **Contrat Natura2000 :**

Placette d'équarissage Milan royal (Contrat non productif A32323P)

Objectifs : pallier la disparition des populations de proies et la fermeture des décharges ouvertes. Les placettes offrent une alimentation saine et réduisent ainsi le risque d'empoisonnement lors des traitements de pullulation de campagnols à la bromadiolone




Abattoirs du Pays de Pierrefort fournisseurs des déchets issus des ateliers de découpe mais pas encore de volontaires sur le secteur pour une placette.

Un particulier intéressé pour implanter une placette sur l'une de ses parcelles (commune de Chaudes-Aigues).




MESURES A VENIR




Animation et formation:


- Intervention dans les formations du lycée agricole de Saint-Flour notamment auprès des jeunes agriculteurs (décembre 2012)



- Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement (biens communaux, Charte Natura 2000, Charte des espaces publics et ABC).
Organiser une réunion d'information Natura 2000 dans les communes du site (particuliers, élus, agriculteurs...).
- FDC du Cantal : réunion à l'automne avec les acteurs du secteur (explication du Docob et des différents outils Natura 2000).
- Structures proposant des animations de pleine nature = réunion et formation
- Mise en place d'un partenariat avec RTE : transmission de la cartographies des installations électriques. Evaluation des zones et tronçons à risque. Equipements anti-collision (contrat Natura 2000)






MESURES A VENIR



Augmenter les connaissances sur les localisations de nids d'espèces sensibles au dérangement de l'Annexe 1 de la D.O.

Très peu d'infos (demandes de défrichage, évaluation d'incidences...)



ORDRE DU JOUR



- Rappel du site et de son intérêt
- Bilan des six premiers mois d'animation
- Mesures à venir
- Questions diverses



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contact :
Céline TALON
06 74 30 21 22
c.talon@paysdepierrefort.com

